



Faites la différence entre votre <code d'adhérent>
et votre <numéro d'anonymat>

Le mot de passe fait partie intégrante du code d'adhérent

Code d'adhérent		Numéro d'anonymat	
<i>Sert à :</i>	Accéder à l'Espace Professionnels du site de l'AFAQAP	<i>Sert à :</i>	Garantir le strict anonymat des résultats des tests d'assurance qualité de l'AFAQAP auxquels vous êtes inscrit
<i>Se compose de :</i>	prenom.nom + mot de passe (choisi par vous lors de votre inscription)	<i>Se compose de :</i>	10 caractères alphanumériques générés de manière aléatoire par le notaire
<i>Est-il confidentiel ?</i>	NON: le code d'adhérent est connu du secrétariat de l'AFAQAP (ne pas choisir un mot de passe utilisé par ailleurs pour accéder à des documents confidentiels)	<i>Est-il confidentiel ?</i>	OUI: le numéro d'anonymat est connu du seul adhérent et du notaire de l'AFAQAP
<i>Délivré par :</i>	- Email (si renseigné par l'adhérent lors de son inscription) - Courrier classique (sur la carte d'adhérent expédiée par le notaire)	<i>Délivré par :</i>	Courrier classique du notaire à l'adhérent (adresse postale indiquée par l'adhérent lors de l'inscription) La carte d'adhérent jointe au courrier est détachable et doit être conservée secrète par l'adhérent
<i>Durée de validité :</i>	Le mot de passe peut être changé par l'adhérent au moment de son inscription annuelle	<i>Durée de validité :</i>	Pérenne
<i>En cas de perte s'adresser au :</i>	Secrétariat de l'AFAQAP	<i>En cas de perte s'adresser au :</i>	Notaire de l'AFAQAP